

peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a prêté, directement, à quelque municipalité que ce soit, au Canada? En d'autres mots, les municipalités doivent-elles passer par les provinces pour obtenir un prêt?

[Traduction]

L'hon. M. Gordon: Dans presque tous les cas, c'est la province qui décide, comme l'a dit mon honorable ami. Mais la loi permet au gouvernement fédéral d'intervenir directement si la province en cause y consent. C'est ce qui est arrivé, je crois, dans le cas d'une ou deux provinces.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il pourrait arriver que les 400 millions de dollars affectés par le Parlement n'aient pas été entièrement dépensés au terme du programme. Le ministre songerait-il à accorder des fonds supplémentaires aux provinces qui ont déjà épuisé leur caisse, à condition qu'elles ne donnent suite aux demandes non satisfaites que s'il restait un solde de ces 400 millions?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je croyais avoir fourni assez de précisions. J'ai signalé à mon honorable ami que cette mesure était destinée à accroître rapidement les possibilités d'emploi, et c'est ce qu'elle a fait. Elle n'a pas été conçue comme source permanente de capitaux à l'intention des municipalités. Le Parlement a décidé fort judicieusement que le programme devrait prendre fin le 31 mars 1966. C'est ce que prévoit la loi et, à moins qu'elle soit modifiée, c'est ce qui se produira; je le répète, nous ne nous proposons pas de la modifier.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, comme le ministre aime maintenant forger des mots en plus de frapper de la monnaie, fera-t-il le nécessaire afin de supprimer *additionality*, mot horrible qu'il a employé deux fois aujourd'hui?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a déjà protesté contre l'emploi de ce mot. Certains honorables députés ont dû remarquer que j'ai hésité avant de le prononcer; c'est qu'il ne me plaît pas. C'est une forme de jargon que je déplore. Toutefois, son emploi est largement répandu et je n'ai pas cru devoir utiliser un autre mot, après tout ce temps-là.

LA DÉFENSE NATIONALE

PARTICIPATION DES FORCES ARMÉES À UNE MANIFESTATION LOCALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'inspire du défilé militaire qui aura lieu samedi et qui, je pense que nous en convenons tous, est une excellente idée. Toutefois, il semble contraire à la politique du gouvernement de participer aux défilés locaux, aux spectacles aériens et aux foires locales partout au Canada. Je veux parler surtout du refus d'autoriser un défilé aérien traditionnel à l'ouverture de l'exposition qui a lieu dans ma propre ville. C'est un événement qui se répète depuis 25 ans et le spectacle de l'air dont il avait été question, sur la côte du Pacifique, a été récemment abandonné...

Des voix: Règlement!

M. Thompson: Le ministre songe-t-il à renverser cette ligne de conduite de manière à permettre à nos forces militaires permanentes de participer à ces foires et à ces spectacles de l'air régionaux d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): La ligne de conduite suivie depuis un certain nombre d'années permet à nos militaires de participer aux fêtes des forces armées, d'un bout à l'autre du pays, et aux spectacles de l'air internationaux tenus à Toronto, Calgary et ailleurs. Pour ce qui est de la participation d'avions à des manifestations locales, la question est à l'étude afin de déterminer si les règlements peuvent être assouplis. Dès qu'une décision sera prise, je serai heureux d'en informer l'honorable député.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire quel sera à peu près le coût de la démonstration monstre de samedi?

L'hon. M. Hellyer: Le ministre associé tiendra cette question pour préavis et je crois qu'il pourra y répondre d'ici un jour ou deux.

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

A PROPOS DE L'ENSEMENCEMENT DES NUAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il nous dire, aujourd'hui, s'il a reçu la lettre du directeur de la *Weather Engi-*